



Communiqué de presse

Paris, le 3 décembre 2025

Le soutien des enfants et des adolescents en souffrance psychique comme priorité de la Fondation des Hôpitaux

Face à la détresse croissante des enfants et des adolescents, la **Fondation des Hôpitaux** agit depuis plus de vingt ans pour **améliorer leur prise en charge psychologique et psychiatrique** et **soutenir les équipes** qui les accompagnent au quotidien.

Cette mission, qui s'inscrit au cœur de son engagement d'intérêt général, s'est renforcée à la suite de la crise sanitaire, période durant laquelle la santé mentale des jeunes a été mise à rude épreuve. C'est pour répondre à cette urgence que la Fondation a mobilisé en 2022 un **fonds d'aide d'urgence COVID de 7 millions d'euros**, spécifiquement orienté vers la santé mentale des enfants et des adolescents.

Ce fonds a permis :

- **d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge dans les Maisons des Adolescents (MDA), les hôpitaux de jour, centres médico-psychologiques (CMP) et Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP),**
- et de **créer des unités mobiles** destinées à aller au-devant des jeunes en souffrance, au plus près de leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, la Fondation des Hôpitaux a **soutenu l'Association e-Enfance à hauteur de 2 millions d'euros**, afin de **mettre son expertise au service des Maisons des Adolescents** – structures qu'elle finance par ailleurs – ainsi que des établissements de soins psychologiques et psychiatriques accueillant les jeunes.

Avec un budget de **2 millions d'euros**, ce partenariat a permis de **renforcer la prévention et la prise en charge des violences numériques**, et notamment du **cyberharcèlement**, dont les conséquences psychologiques peuvent être dévastatrices.

Grâce à ce soutien :

- **Des milliers de jeunes et de familles** ont pu trouver une écoute et un accompagnement via le 3018, le numéro national pour les victimes de violences numériques, opéré par l'association e-Enfance ;
- **Des professionnels des Maisons des Adolescents** ont été formés à la **détection et à la gestion des situations de cyberharcèlement**, à travers des **ateliers, visioconférences, formations en ligne et ressources pédagogiques** mises à disposition sur une plateforme dédiée.

Ces actions s'inscrivent dans une politique de long terme :

- Depuis 2004, la Fondation des Hôpitaux a **soutenu 265 projets dans les 120 Maisons des Adolescents existantes, pour un montant total de 35 millions d'euros**, dont la Maison de Solenn, créée en 2004, une des réalisations les plus emblématiques de ce programme ;
- Depuis 2021, elle a financé **482 projets dédiés à la santé mentale**, pour plus de **15 millions d'euros**.

La Fondation des Hôpitaux agit avec la conviction que **chaque enfant en souffrance doit pouvoir être entendu, protégé et accompagné**, et que **préserver la santé mentale des jeunes est un enjeu majeur pour l'avenir de notre société**.

L'ensemble des informations relatives à ces programmes, à leurs partenaires et à leurs financements est **en libre accès sur le site internet de la Fondation**, dans un souci constant de **transparence** et de **responsabilité**.

Enfin, le financement d'un projet par la Fondation répond à une procédure stricte, encadrée et collective.

La Fondation des Hôpitaux

Créée en 1989, et présidée depuis juin 2019 par Brigitte Macron, la Fondation a une vocation : faire de l'hôpital, cadre de soins, un véritable lieu de vie pour les personnes hospitalisées, les aidants et les soignants. La Fondation est à l'origine de l'opération Pièces Jaunes, en faveur des enfants et adolescents hospitalisés. Elle a, à ce jour, subventionné 17 939 projets dans les établissements hospitaliers français pour un montant de 204 millions d'euros. Reconnue d'utilité publique depuis 1994, la Fondation est membre du Comité de la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public.

fondationhopitaux.fr

Contacts presse

Adeline Truchot : 06 60 83 01 03 - atruchot@commstrat.fr
